

LA FEUILLE VERTE

.....
n° 246 octobre - novembre- décembre 2016
.....

NON au sacrifice de la nature sur l'autel du profit dans le temple de l'hyper consommation!!!

par Dominique Gilbon

....16 ans de lutte contre les obsédés du développement commercial et la folie destructrice de 44 Ha de terrain naturel par le bétonnage de 105 000 m²...

Le 1er juillet 2013 le journal "Le Monde" classait déjà "Val Tolosa" parmi les 25 "Projets inutiles" du territoire national.

Pour quel résultat aujourd'hui ?

Le rapport de la commission d'enquête menée au printemps dernier a été publié vers le 10 juillet. Comme pressenti, l'avis a été favorable avec 2 réserves (ouverture du barreau avant l'ouverture du Centre Commercial et suivi du bruit pour les riverains de la rue des chênes) et 4 recommandations sans grand intérêt.

Les 5 et 18 août, 2 nouveaux permis ont été délivrés : le nouveau permis pour le centre commercial (quasi identique au précédent) et le permis pour la centrale photovoltaïque.

Le 5 août, la RD24 a été totalement interdite à la circulation et barrée par un merlon de terre. La liste d'opposition a déposé une réclamation à la préfecture.

Aucune réponse.

Fin août, le promoteur a demandé la cassation de l'arrêt de la cour d'appel administrative de Bordeaux. Cela doit se traiter en Conseil d'État avec un avocat spécialisé **si le pourvoi est jugé recevable**.

Le promoteur a fait appel et demande également de surseoir à la décision du Tribunal Administratif de Toulouse ayant annulé l'arrêté préfectoral d'autorisation de destruction d'espèces protégées.

Le Tribunal administratif de Toulouse a annoncé pour le 4/10/16 la clôture de l'instruction sur le recours déposé contre l'autorisation délivrée au Conseil Départemental pour le barreau RD924.

Les routes RD24 et RD82 ont été cédées à la commune de Plaisance par le Conseil Départemental en juillet ainsi que la maîtrise d'œuvre pour la route (délégation départementale) et le demi échangeur de la route nationale 124 (délégation nationale).

...Suite au verso



... suite de « NON au sacrifice de la nature sur l'autel du profit dans le temple de l'hyper consommation!!! »

Le 11/09/16, au Conseil Municipal de Plaisance-du-Touch, a été voté un budget de 700 000€ pour faire poser des clôtures autour de l'emprise du futur chantier de la RD924. La vente de 2 routes et un échange pour la RD82 ont été actés. Une enquête publique (d'une durée d'une semaine) va être menée. Le collectif ne juge pas utile de s'épuiser pour organiser la participation mais il relaiera l'information pour tous ceux qui souhaiteront s'exprimer à titre individuel.

Un contre exemple : « le village des marques »

Sans vouloir chevaucher systématiquement le canasson de la "démocratie participative", là encore, le débat citoyen a été bâclé par les élus et les pouvoirs publics. En conséquence le seul moyen de se faire entendre c'est l'affrontement sur le terrain dans des manifestations énergivores pour les protagonistes, société civile et pouvoirs politiques locaux.

On a pourtant des exemples où l'option du développement local s'est imposée pour le bien de l'intérêt collectif contre les promoteurs de cette société de consommation contre laquelle nous ne cessons de nous battre.

En 2003, le SICOVAL n'a-t-il pas refusé l'installation du "Village des Marques" à Montgiscard ? "Opposés à l'implantation du Village des Marques, les Verts y voyaient une menace pour l'économie de proximité mais surtout un projet contraire au développement durable mis en place par le Sicoval », . Et de réclamer, dans la foulée, **la création d'un conseil de développement** « pour passer au crible avec les habitants toutes les facettes de cette future zone de chalandise aux portes de Toulouse. » (cf. La Dépêche du 11/04/2003)

« Le "Village des Marques" ne s'est donc pas fait sur le territoire du SICOVAL mais, hélas ! a pu s'installer à Nailloux. Inauguré en grande pompe par le maire socialiste et actuel président du département de la Haute Garonne et par l'ancien président de la Région.

La classe politique soutient, dans les faits, la société de consommation à outrance, fascinés que sont ces élus à courte vue, par le mirage de l'annonce d'emplois. Le gaspillage des grands travaux inutiles et nuisibles à long terme est incohérent aussi au regard de la dernière "loi sur la transition énergétique et la croissance verte" qui incite à d'autres comportements, d'autres façons de vivre, un autre modèle de société. L'incitation à promouvoir l'économie circulaire est en complète contradiction avec ces temples de la consommation dont on nous vante les mérites.

Contre Val Tolosa et son monde,

la lutte continue et nous nous associons aux militants qui s'opposent à ce projet destructeur sur tous les plans, social, économique, environnemental et écologique. En 2008, le Canard Enchaîné écrivait : "vendre des produits Made in China à des clients désargentés dans un cadre pseudo-bucolique, c'est l'avenir ?? »



En tout cas,

nous ne voulons pas de cet avenir là !!

Projet Mobilités 2025-2030 dans la métropole toulousaine

Contribution de l'ASSOCIATION DES USAGER-E-S DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE ET DE SES ENVIRONS (AUTATE)

L'AUTATE constate

– Si les 1,1 million d'habitant-es de l'agglomération sont englué-es dans les embouteillages, c'est bien parce que 67% des déplacements se font en voiture. C'est le taux le plus élevé de France (l'un des tout premiers d'Europe) parmi les grandes villes ; pourtant, le réseau TISSEO est le troisième réseau de transport urbain de France.

– Le réseau routier très développé favorise l'usage de la voiture, avec pour corollaire une part très faible des déplacements doux, alors que ni le climat ni le relief de l'agglomération n'y font obstacle.

– La spécialisation des territoires en zones distinctes (habitat, commerce, emploi) ainsi que la forte croissance démographique en secteur péri-urbain induisent des déplacements de plus en plus nombreux et longs. D'où l'usage de la voiture, faute de transports en commun adaptés et/ou d'infrastructures pour les modes doux (voies piétonnes et pistes cyclables). La faveur à la mobilité individuelle

motorisée en zone péri-urbaine a des conséquences sociales, environnementales et sanitaires majeures, telles que :

- embouteillage chronique du périphérique et des accès à ce dernier,
- fatigue et risque d'accident,
- pollution, notamment pour les populations vivant à proximité des voies routières,
- rejets de gaz à effet de serre qui participent au changement climatique,
- gaspillage énergétique et financier,
- risque d'isolement et de paupérisation des personnes ne pouvant de déplacer en voiture personnelle.



Ce modèle de mobilité doit évoluer et se mettre en conformité avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale « **Passer de l'étoile à la toile** » :

- en créant un maillage performant en transports collectifs. Il s'agit de desservir les secteurs, par exemple par des lignes ferroviaires avec des correspondances,
- en contribuant à ce maillage par des boulevards multimodaux permettant de relier entre elles les polarités proches, de structurer l'accueil de l'urbanisation, d'accueillir les modes alternatifs à la voiture,
- en complétant le réseau cyclable et aménageant l'espace public pour l'usage du vélo,
- en poursuivant une politique de stationnement favorable à l'usage des autres modes,
- en développant l'autopartage,
- en appliquant une politique de l'intermodalité avec la création de « portes », où l'on laisse sa voiture pour continuer par un autre mode,
- en respectant les préconisations relatives à la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie,
- en établissant un vrai bilan chiffré : nous souhaitons disposer de bilans sur l'usage des lignes A et B et du tram T1. Comment ont évolué les parts modales depuis 10, 20 ans ? Comment ont évolué les flux de déplacements ? Qu'en est-il des résultats des enquêtes « origine/destination » les plus récentes ?

../. Suite page suivante

... suite de « Projet Mobilités 2025-2030 dans la métropole toulousaine »

Nos idées fortes

- réduire les temps de parcours des usagers (en particulier inter-banlieues),
- réduire le nombre d'automobiles sur l'ensemble de l'agglomération et en particulier sur la rocade toulousaine,
- développer un système de trains urbains et périurbains avec une desserte à la 1/2 heure minimum et au 1/4 d'heure en heure de pointe en zone dense,
- accélérer les bus en sites propres et développer les sites propres radiaux et de banlieue à banlieue,
- renforcer et développer une offre de transport collectif attractive autour de Toulouse et au-delà, dans toute la région métropolitaine toulousaine.

Notre point de vue sur la 3ème ligne

Dans ce contexte, **nous nous opposons** au projet de la troisième ligne de métro pour les raisons suivantes :

1. Son parcours :

- il reste dans Toulouse alors que les besoins de déplacement se trouvent ailleurs : de banlieue à banlieue ou bien de banlieue au centre. Exemples : Muret/Blagnac, Plaisance du Touch/Toulouse,
- il est incohérent par rapport aux lieux de densité de la population et aux flux de déplacements (Côte Pavée par exemple),
- il redouble souvent des infrastructures existantes (ligne B, ligne SNCF),
- il se perd au Nord-Est entre la gare Matabiau et les Sept-Deniers dans un tracé ne correspondant à aucun besoin.

2. Ses interconnexions :

- le tracé conduit la ligne à croiser plusieurs fois les lignes existantes (A, B, train, tram) accentuant les ruptures de charge déjà existantes sur l'agglomération et rendant la logique globale difficile à comprendre,
- il y a un risque d'un usage très modéré pour les usagers les plus informés, ou pour les usagers plus

routiniers, voire occasionnels, en raison de sa complexité au centre de Toulouse.

3. sa vitesse :

- les temps annoncés – associés au parcours très sinueux – sont trop longs pour attirer de nouveaux usagers, alors que sur le parcours Gare Matabiau/Labège, le train ne met que 9 minutes.
- le temps annoncé entre la gare Matabiau et Colomiers/Airbus est trop long.

4. Sa programmation :

- La construction d'un métro est longue et lourde,
- La mise en service en 2024 (option haute) laissera l'offre dans l'agglomération quasi constante pendant presque 10 ans pendant lesquels 100 000 nouveaux habitants seront arrivés.

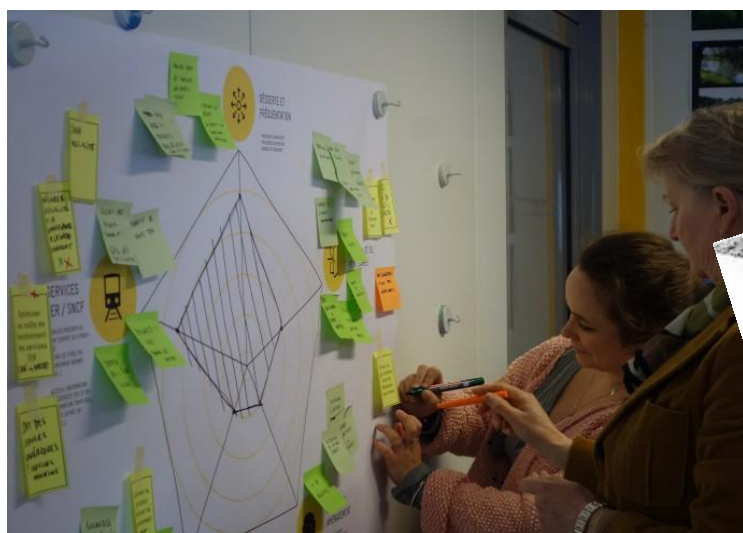
5. Son coût

- les évaluations évoquent de 1,7 à 2 milliards d'€, obérant tout autre projet de développement de l'offre de transport pendant plus de 20 ans,
- le coût des 2 premières lignes A & B a pesé très fortement sur le budget de Tisseo,

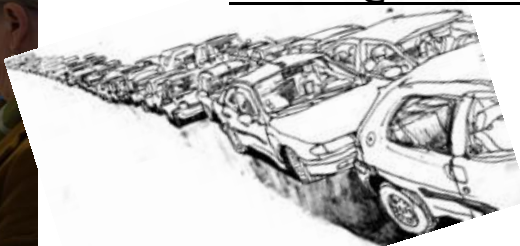
Nos projets alternatifs

- s'appuyer sur les 5 lignes de la SNCF qui entrent dans Toulouse : les petites gares, la fréquence, les correspondances gare/réseau Tisseo,
- réfléchir à réduire les temps de transport autour de 30 minutes pour Toulouse/banlieue et banlieue/banlieue dans la première couronne,
- planifier l'usage de la rocade par des lignes de transport en commun prioritaires,
- développer un maillage étendu de lignes en sites propres (bus et/ou tram) connectées à la structure actuelle de modes lourds (TER, Ligne A et B du métro),

- améliorer l'accessibilité aux transports en commun par des modes doux (pistes cyclables vers les gares et stations, stationnements vélo, ateliers à proximité des pôles d'échanges...),
- restreindre l'usage de la voiture individuelle,
- lancer des expérimentations de gratuité temporaire (par exemple 1 semaine de gratuité des TC pendant la semaine de la mobilité, permettant aux automobilistes de choisir pendant un jour, voire plusieurs, les transports en commun),
- lancer un groupe de travail très ouvert pour réfléchir et proposer des solutions autour du pôle aéronautique.



AUTATE
contact@autate.fr



Vous êtes toutes et tous les bienvenu(e)s au stand des Amis de la Terre Midi-Pyrénées à la 11^e édition de la Foire Bio Garonne aux Argoulets (anciennement Foire Bio du Grand Toulouse localisée à la Ramée).

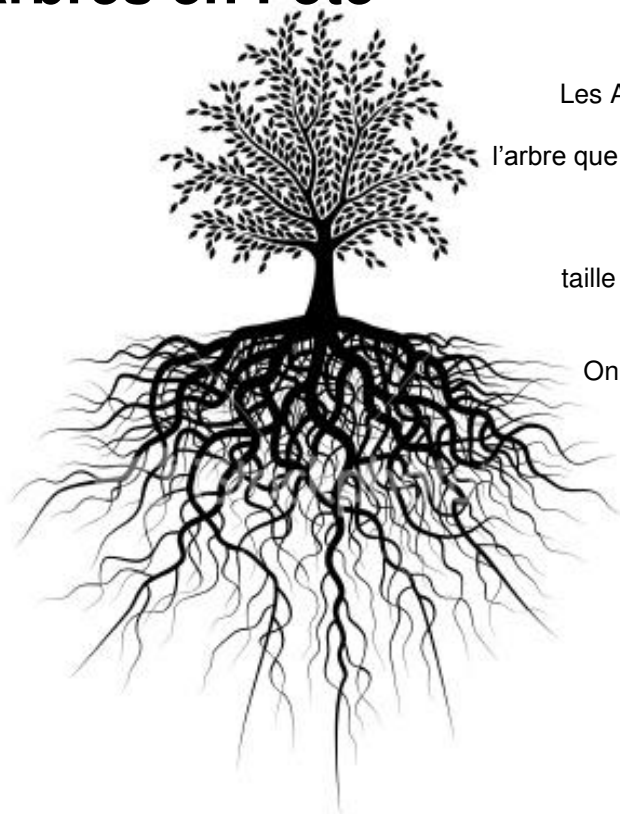
Accès :
Métro Ligne A ou Bus 33, 43, 75, 76

Ce rendez-vous annuel vous permettra de découvrir et de déguster des produits bio et locaux, de rencontrer des personnes engagées et d'échanger avec elles. La thématique de cette année : "Demain, l'autonomie du territoire"



Arbres en Fête

Par Michel Daran



Les Amis de la Terre Midi Pyrénées souhaitent lancer la Fête de l'Arbre, place de la Daurade où l'arbre que nous avons planté il y a une vingtaine d'années est toujours bien vivant.

Une journée festive centrée sur le végétal :
taille douce – fruitiers anciens – teintures végétales...
avec stands et ateliers.

On pourrait, par exemple, lancer un concours photo sur les arbres remarquables,
établir un parcours des plus beaux arbres de Toulouse.

Envoyer vos suggestions et idées à lafetedelarbre@laposte.net

Barrage de Sivens

la justice reconnaît que c'était un grand projet inutile imposé

par Odile Fournier

La justice a enfin reconnu que le projet du Conseil Départemental du Tarn et de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne d'établir une gigantesque retenue d'eau sur le Tescou n'avait aucune utilité publique. Saisi sur le fond, le tribunal administratif de Toulouse a délivré le droit et a reconnu la légitimité du combat du Collectif Testet et des associations requérantes, dont les Amis de la Terre Midi-Pyrénées, par un jugement du 30 juin 2016 :

- Oui, la déclaration d'utilité publique ne l'était pas : le tribunal a considéré que, « si le projet d'une retenue d'eau en vue de maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique revêt un intérêt public », par contre, il a estimé « qu'une opération ne peut être légalement déclarée d'utilité publique que si (...) le coût financier et, éventuellement les inconvénients d'ordre social et les atteintes à d'autres intérêts publics ne sont pas excessifs eu égard à l'intérêt de l'opération ». Or, le tribunal a jugé « que les atteintes graves portées par le projet à la zone humide de la vallée du Tescou, le surdimensionnement du projet et son coût élevé excèdent l'intérêt de l'opération et sont de nature à lui retirer son caractère d'utilité publique ».

Par contre, dans un deuxième jugement du même jour, le tribunal a rejeté le recours en annulation de la déclaration d'intérêt général. En effet, cette décision avait été abrogée le 24 décembre 2015 par les autorités de l'Etat, suite à l'intervention de Ségolène Royal et de ses services dans l'affaire, après l'épisode dramatique d'octobre 2014. La demande du Collectif n'avait donc plus lieu d'exister. En conséquence, le tribunal n'a pas fait droit à la requête visant à enjoindre aux préfets concernés d'organiser les modalités de remise en état de la zone humide.

C'est donc une grande victoire pour les défenseurs de l'environnement et de l'eau, et pour les zadistes ayant occupé le site, qui doit faire date pour tous les grands projets inutiles imposés. Nous ne pouvons malheureusement pas nous réjouir complètement de cette décision, car le long délai de deux ans et demi imposé par l'instruction a été mis à profit par les destructeurs de la zone avec toutes les conséquences que l'on sait :

- Un jeune homme pacifique de 21 ans a été tué par les forces de l'ordre dans des conditions que la justice ne tarde que trop à élucider ;
- Les arbres ont été arrachés et la zone détruite ;
- 94 espèces protégées ont été également détruites.

Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées se joignent au Collectif Testet pour continuer la lutte afin que tous ces efforts et le prix trop lourdement payé pour cette victoire ne soient pas vains, et pour que les autorités politiques comprennent que les défenseurs de l'environnement iront jusqu'au bout pour obtenir la remise en état du site et la réparation des désastres commis par leurs décisions illégitimes.

../..suite page suivante

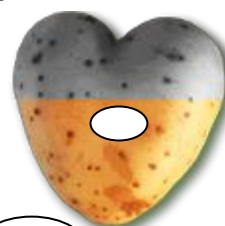
../. suite de « Barrage de Sivens, la justice reconnaît que c'était un grand projet inutile imposé »

Nos associations saisissent le préfet du Tarn pour obtenir la remise en état du site. Si elles se voient opposer un refus formel ou un silence, elles saisiront de nouveau le tribunal administratif pour qu'il enjoigne l'autorité de l'Etat à assumer les conséquences du refus de reconnaissance d'utilité publique.

"Terre de Rivières" projet agricole citoyen dans le Tarn

L'association Terre de Rivières a été créée le 1er Décembre 2015 par un collectif de citoyens issus du réseau des AMAP du Tarn, pour préserver des terres en agriculture agro-écologique.

L'association s'inscrit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Son objet est d'acquérir du foncier agricole, de l'aménager et de le proposer, avec un bail environnemental, à un exploitant en agriculture biologique et paysanne. Cette exigence permet ainsi de protéger l'environnement et de favoriser la biodiversité tant cultivée que naturelle.



15200€
à ce jour!

Les ATMP, qui ont décidé de soutenir ce projet novateur et ambitieux par un don de 500 €, vous invitent à les soutenir vous aussi.

1er objectif à atteindre: 30 000€ pour l'achat collectif de 3ha.

Vous, qui considérez la terre comme un bien commun.
 Vous, qui souhaitez préserver un espace de production agricole en agro-écologie.
 Vous, qui pensez que ce mode de production favorise une consommation différente, indispensable à l'avenir de nos enfants.
 Contribuez par vos dons à l'achat collectif de ces terres. Ici :
<http://www.terrederivieres.fr/p/donner.html>
 Les dons sont déductibles des impôts à hauteur de 66%.

HCB : Mensonges et vrai-faux avis pour échapper à la réglementation OGM

Par les Amis de la Terre France

Paris, le 6 avril 2016 - Dans un courrier envoyé le 29 mars aux membres de son Comité Économique, Éthique et Social (CEES), le Haut Conseil des Biotechnologies leur apprend que le gouvernement aurait décidé d'écarter les nouveaux OGM de la réglementation OGM puisqu'il lui demande dans un courrier envoyé au HCB et daté du 22 février de proposer des « pistes intermédiaires entre les dispositions du catalogue européen et celles de la directive 2001/18/CE [1] (...) pour encadrer l'usage de ces nouvelles techniques sur le territoire européen ».

De quoi s'agit-il ?

Depuis l'adoption de la directive européenne de 2001 sur les OGM, la transgénèse qui consiste à introduire à l'intérieur d'un organisme des gènes préparés à l'extérieur, est devenue une technique dépassée. Désormais, il est possible de modifier les gènes à l'intérieur des cellules des embryons de plantes ou d'animaux en prétendant « réécrire » différemment leur génome, avant de les multiplier. C'est plus rapide et moins cher que la transgénèse, mais il s'agit toujours de génie génétique produisant des OGM.

Des risques ?

Les risques pour la santé et l'environnement découlant des inévitables effets hors cibles de ces nouvelles techniques de modification génétique existent de même qu'avec la transgénèse. C'est parce qu'elles estiment qu'il n'est pas aujourd'hui possible de maîtriser le devenir de ces effets hors cible, lors de la reproduction des organismes modifiés, que les chercheuses qui ont inventé la dernière de ces techniques, dite CRISPR Cas9, s'opposent comme de très nombreux scientifiques à leur utilisation pour modifier le génome de cellules embryonnaires humaines et n'admettent leur utilisation en thérapie génique que sur des cellules non reproductrices.

L'industrie et de nombreux chercheurs cherchent aujourd'hui à créer la confusion en prétendant qu'il ne s'agit pas d'OGM. Ils veulent ainsi s'exonérer de toute évaluation et de tout étiquetage afin de forcer les agriculteurs et les consommateurs à cultiver et manger des OGM sans le savoir. De plus, cela permettrait à la poignée de sociétés multinationales les plus puissantes de contrôler la production de toutes les plantes qui constituent notre nourriture en brevetant leurs gènes.

La Commission européenne annonce depuis de nombreux mois un avis juridique dont la publication est sans cesse reportée, en attente notamment des positions des divers gouvernements.

Les faits

La lettre de saisine signée par deux ministres, celui de l'Agriculture et celui de l'Environnement, révèle que leur décision d'écarter les nouveaux OGM de la réglementation OGM se fonde sur un vrai-faux avis du Comité Scientifique (CS) du HCB publié le 4 février. Elle demande en effet au HCB de proposer un nouvel encadrement « pour les techniques qu'il n'a pas identifiées comme susceptibles d'entrer dans le champ de la directive 2001/18/CE ». . Est-ce pour cela que cette saisine est restée confidentielle plus d'un mois avant d'être communiquée aux membres du CEES et n'est toujours pas rendue publique ?

La décision du HCB de considérer que ces diverses techniques OGM doivent échapper à la réglementation OGM a eu en février toutes les apparences d'un vrai avis officiel puisqu'elle a alors été publiée sur son site internet dans la rubrique « avis ».

Curieusement, elle n'est désormais plus disponible à cet emplacement... Est-ce parce que la publication du commentaire d'Yves Bertheau, membre du CS dont l'avis divergent a été censuré, révèle qu'elle est entachée d'irrégularité ?

Si on lit attentivement les commentaires et les comptes-rendus de réunions disponibles par ailleurs sur le site du HCB, on découvre qu'il ne s'agit pas d'un avis, mais d'une « note » attribuée au CS et constitutive d'une « première étape » du travail du HCB. Les membres du CS ont uniquement été invités le 16 décembre 2015 à commenter un rapport reçu 5 jours ouvrés au préalable et résultant du travail entamé depuis deux ans par 6 experts, qui ont tous des intérêts dans le développement des nouvelles techniques de modification génétique [4] et pour moitié non membres du HCB. La destination du résultat de leur discussion ne leur a pas été indiquée lors de cette réunion. Seul le bureau du HCB a décidé par la suite de le publier sous forme de « note du CS » dans la rubrique « avis » de son site en refusant la demande de publication de l'avis divergent

.../...suite page suivante



... suite de « HCB : Mensonges et vrai-faux avis pour échapper à la réglementation OGM »

Démissions et retraits après censure

Le Haut Conseil des Biotechnologies (HCB) n'en finit pas de se déliter.

Après la démission d'un membre du conseil scientifique, Yves Bertheau, puis celle du vice-président du Comité économique, éthique et social (CEES), Patrick de Kochko, sept associations ont annoncé mercredi 13 avril qu'elles quittaient le HCB :

Les Amis de la Terre France, la Confédération paysanne, la Fédération nationale de l'agriculture biologique (Fnab), France Nature Environnement (FNE), Greenpeace, Réseau semences paysannes et l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf) qui estiment que le débat n'est pas possible au sein de cette instance qu'elles accusent d'être *aux mains des lobbystes de l'agrochimie et des OGM*.

Le rôle du CS est de donner des avis scientifiques basés sur une expertise scientifique qu'il a refusé de mener à son terme en ne prenant pas en compte les questions posées dans l'avis divergent.

Son vrai-faux avis estime en effet que « comme les techniques s'améliorent, le nombre des modifications hors cible ne sera pas différent de celui des variations naturelles de séquence » et qu'il n'est donc pas nécessaire de s'en soucier.

Alors qu'il n'est pas constitué pour faire des propositions juridiques, il conclut par contre de manière unilatérale et définitive que la plupart des nouveaux OGM ne doivent pas être réglementés comme des OGM. De son côté le CEES, saisi très tardivement par le bureau, n'a pu faire part que des avis très divergents des parties prenantes et organisations de la société civile qui le composent.

Le gouvernement ne peut pas anticiper un avis scientifique qui n'existe pas.

Nous exigeons qu'il s'appuie sur un examen juridique, économique éthique, sociétal et scientifique rigoureux de ces nouvelles techniques OGM, établi en toute transparence, et qu'il leur applique pleinement la réglementation OGM européenne !



MY ERROR IS RICH

Ne pouvant se dégager des accords déjà signés avec la Chine et EDF, le gouvernement britannique a fini par approuver le projet de deux réacteurs EPR sur le site d'Hinkley Point.

Considéré par EDF comme une planche de salut, ce projet ne fera qu'accélérer la faillite de l'entreprise. Déjà plombée par une dette d'au moins 37 milliards d'euros, où trouvera-t-elle les 16 milliards pour financer la construction de ces réacteurs ?

Et comment pourra-t-elle prétendre mener de front le rafistolage de ses réacteurs vieillissants (au minimum 100 milliards d'euros) en France même, sans parler du provisionnement des sommes nécessaires pour la gestion de ses déchets radioactifs et le démantèlement de ses installations ?

Encore une fois, les contribuables paieront les frais de cette folie. La Grande-Bretagne, quant à elle, payera très cher le prix fixe garanti à EDF pour son électricité nucléaire. Alors que les coûts de production des énergies renouvelables ne cessent de baisser, ce mécanisme pourrait faire perdre au pays 30 milliards de livres sur 35 ans, selon le National Audit Office <<https://www.nao.org.uk/report/nuclear-power-in-the-uk/>> .

Que dire du choix d'un réacteur inconstructible, accablé de malfaçons et de défauts de conception ? Au vu des retards des chantiers EPR français et finlandais, dont le fonctionnement n'est même pas garanti, comment peut-elle espérer que les deux réacteurs soient déjà opérationnels en 2025 ? La justice pourrait bien mettre un coup d'arrêt à ces projets délirants : le mécanisme de financement d'Hinkley Point fait toujours l'objet d'une plainte devant la Cour de justice de l'Union Européenne.

Nucléaire : arrêtons les frais !!

Nous écrire **ATMP,36, rue Bernard Mulé, 31400, Toulouse** ou midipyrenees@amisdelaterre.org

Nous téléphoner...: **07 81 90 49 93**

S'informer <http://amisdelaterremp.free.fr/> et www.amisdelaterre.org

Sites et sols contaminés

Par Michel Kaemmerer

La problématique

Aujourd'hui, les citoyens se préoccupent de plus en plus de la qualité de leur environnement. Cela concerne notamment des sites industriels dont les activités passées ou actuelles peuvent contaminer plus précisément les sols, et par voie de conséquence les eaux superficielles et profondes. Deux banques de données concernant ces sites ayant eu dans le passé, ou ayant encore une activité industrielle et/ou de service, susceptible de contaminer et/ou contaminante, sont à la disposition du citoyen : BASIAS et BASOL, mises en place à partir de 1998. Elles peuvent être consultées sur le site internet du BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière), ou en Préfecture.

Les sols contaminés doivent être traités afin d'extraire le ou les contaminants, ou de les éliminer (en fonction du type de contaminants), soit sur site, soit une fois déplacés sur un site spécialisé pour ce type de traitement.

Objectif du traitement

Il est de revenir à un état, non pas tel qu'il était avant la contamination, mais à un niveau acceptable pour une nouvelle activité, soit industrielle, soit résidentielle. Cela signifie que la totalité du/des contaminant/s ne sera pas éliminée.

La responsabilité pénale et financière revient au pollueur (loi concernant les déchets, principe pollueur-payeur, article L110-1, II, 3° du code de l'environnement), lorsque celui-ci est identifié. Lorsque le site est déclaré « orphelin », c'est l'Etat qui doit prendre à sa charge la décontamination.

Techniques existantes

Les techniques de traitement sont nombreuses, les premières mises en place et les plus utilisées étant chimiques ou physico-chimiques. Ce sont des techniques coûteuses, impliquant souvent un déplacement des sols

contaminés vers un site spécialisé ; dans ce cas, le sol garde le statut de déchet et une fois traité, il doit être stocké en site habilité à recevoir ce type de déchets.

Les techniques biologiques sont plus récemment utilisées. Elles sont souvent nettement moins coûteuses que celles citées précédemment, mais les performances d'élimination restent inférieures. Ces techniques de bio-remédiation impliquent des microorganismes, des algues, des champignons et/ou des végétaux supérieurs. Ces derniers sont utilisés en phyto-remédiation. Celle-ci a été mise en place aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada dans les années 80-90 et des applications industrielles y sont développées, notamment au Québec. En Europe, cette technique reste encore peu développée, et en France, cela reste encore principalement à l'échelle du laboratoire. Il reste encore de nombreux domaines à explorer avant de pouvoir proposer une technique industrielle : choix de la plante, cinétique d'extraction, type de chélatant, aménagement du site, etc.

Pour répondre aux nombreuses incertitudes concernant la phyto-remédiation, et en s'appuyant sur des résultats parfois négatifs de traitements industriels qui l'utilisent (par exemple, déplacement de la contamination vers les eaux profondes, délais trop longs, transfert des contaminants dans la chaîne alimentaire ; aléas climatiques ...), le projet Déplasmétaux est lancé. Il est élaboré par une équipe composée

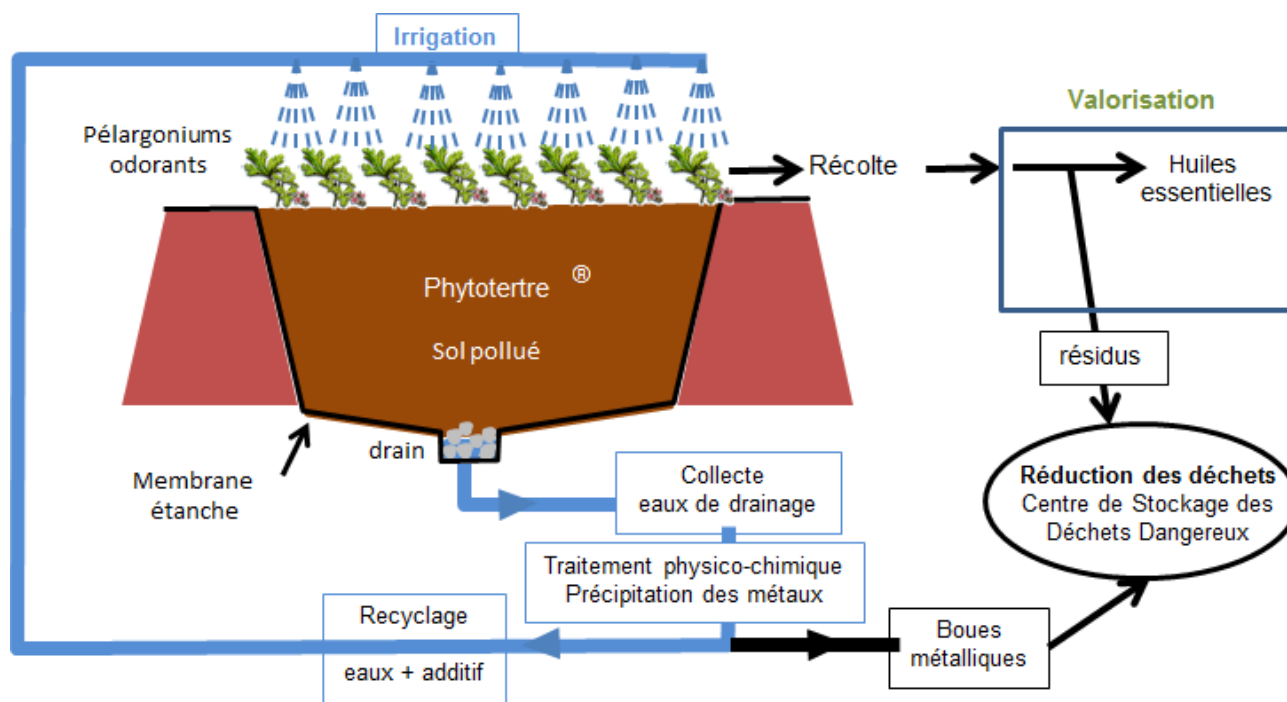
- d'une équipe du laboratoire Ecolab (CNRS-Institut National Polytechnique de Toulouse-Université Paul Sabatier),
- du laboratoire LCA (INRA-INPT),
- de l'entreprise Valgo (porteur du projet),
- du bureau d'étude EGEH,
- et de la mairie de Graulhet (Tarn),

Il a été conçu pour apporter un certain nombre de réponses à ces problèmes. L'ADEME et la Région Midi-Pyrénées soutiennent financièrement ce projet sur trois ans.

../. suite page suivante

... suite de « Traitement des sites et sols contaminés »

Projet Déplasmétaux



Ce projet concerne des pollutions minérales (élément trace métallique : ETM) qui constituent un risque sanitaire potentiel en termes de qualité de sol, eaux superficielles et souterraines, végétaux cultivés... Il s'inscrit donc dans une démarche de développement durable en permettant de répondre à la demande sociétale d'expansion et d'aménagement, mais surtout en substituant la mise en confinement ou en décharge de gros volumes de sols pollués par des concentrations en éléments traces métalliques élevées, qui cependant représenteraient de très petits volumes de boues une fois extraites. Ce procédé permet de limiter le transport routier de matériaux pollués et de favoriser l'émergence d'une nouvelle activité source d'emploi pour les sociétés de dépollution.

Le principal objectif du projet est de démontrer la faisabilité d'une dépollution de tels sols par un procédé de phytolixiviation** assistée, combinant la phytoremédiation / phytoextraction* par des plantes (sélectionnées sur des critères précis), non comestibles, à biomasse importante, gros volume racinaire, rusticité, peu fragiles aux parasites, adaptables sur tout type de sols, ... , (le choix s'est porté sur le pélargonium, encore appelé géranium odorant) et la lixiviation de métaux extraits par un agent déminéralisant (chélation). Cet agent chélatant*** permet de raccourcir considérablement le temps d'extraction en augmentant la mobilité des ETM ; il peut être une molécule chimique utilisée en agriculture pour faciliter la nutrition en oligoéléments, ou une molécule extraite de la matière organique naturelle soit du sol, soit du compost (acides fulviques, acides humiques).

*La phyto-extraction utilise des plantes hyper-accumulatrices. C'est une technique « verte » qui s'applique in-situ, n'exigeant aucun intrant chimique particulier autre que des apports raisonnés utilisés classiquement en agriculture, et qui conserve les propriétés du sol, (gestion durable de l'environnement). Ces sols, après traitement et extraction de la partie biodisponible des contaminants minéraux, peuvent être le support d'espaces verts, ou encore de cultures à destinée agro-industrielle.

** la phyto-lixiviation est un couplage de phytoremédiation avec un lessivage des ETM par une solution chimique (chélatant + eau)

***le chélatant (prononcer kélatan, du grec khêlê : pince), en présence d'un métal, « pince », attrape le cation métallique et le lie à sa structure moléculaire, formant avec lui un complexe chimique plus ou moins stable.

LES AMIS DE LA TERRE, C'EST VOUS !

Bulletin d'adhésion à retourner à

Amis de la Terre de Midi-Pyrénées, 36 rue Bernard Mulé 31400 Toulouse.

Cotisation (*)

- Souhaitable pour une personne : 33 €
- un couple : 59 €
- Petit budget : 10 € ou un peu plus

Abonnement au journal des Amis de la Terre France *La Baleine* 7 €

Dons (*)€

(*) à 66 % déductible des impôts

Montant total versé :

Mode de paiement : Chèque (à l'ordre des ATMP) Espèces Virement

Date :/...../.....

Nom: Prénom :

Pour une adhésion couple, nom et prénom du conjoint :

.....

Adresse :

.....

Tél :

E-mail (en majuscules)

Mes centres d'intérêt : Agriculture, Air, Arbres-Forêt, Biodiversité naturelle et cultivée, Climat, Déchets, Décroissance, Eau, Éco-construction, Énergie, Habitat bioclimatique, Nano-Technologies, Nucléaire, Pollution électromagnétique, Risques industriels, Santé, Transports, Urbanisme

Ou

Autres

.....

Compétences :

.....



**Les Amis
de la Terre**

La Feuille Verte des Amis de la Terre Midi Pyrénées N° 246 octobre-novembre-décembre 2016 imprimé par nos soins
Directeur de publication : Daniel Roussée Mise page, relecture, synthèse : Monique Hervet ISSN : 1967-6719

Non à l'EPR de Flamanville

Le réacteur EPR est un prototype de centrale nucléaire développé par AREVA, censé être plus puissant et plus sûr.

En réalité, il est surtout plus cher, plus dangereux et extrêmement complexe à construire...

Une grande manifestation pour exiger l'arrêt du nucléaire en France se tiendra à Flamanville les **1er et 2 octobre 2016**.



BUS au départ de Toulouse

Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées, le Réseau Sortir du Nucléaire et la Coordination Antinucléaire du Sud Ouest organisent un transport en car pour aller au rassemblement.

Nous proposons le voyage aller/retour à 10 €. Merci à ceux qui pourront verser plus (coût réel 30 € et selon le remplissage du bus).

Appel à solidarité pour soutenir ces militants un peu fous qui vont faire 2 000 km en 48 h pour dire NON et ENCORE NON au NUCLEAIRE.

Votre soutien financier, pour ceux qui ne pourraient pas venir, est le bienvenu (chèque à l'ordre des Amis de la Terre Midi-Pyrénées 36, rue Bernard Mulé 31400 Toulouse).

Départs : Vendredi 30 septembre 2016 :

de Toulouse : à 21 h Théâtre / Ecole / Avenue Jules Julien, (métro et gare Sncf ST AGNE), sortie rocade (A620) n°23

de Montauban ; 21 h 45 Autoroute A 62 Sortie 10 Montauban Sud

d'Agen : 22 h 45 Autoroute A 62 Sortie 7 / Entrée Agen

- **Arrivée sur place : samedi 1er Octobre vers 10 h**

14 h Siouville plage : départ de la manifestation vers la centrale nucléaire de Flamanville

15 h Port de Diélette (Flamanville) : prise de paroles et reprise de la marche

18 h retour à Siouville plage

- **Départ du car retour : samedi 1er Octobre vers 19 h**

Arrêts à Agen et Montauban, et arrivée à Toulouse le dimanche 2 octobre vers 8 h

Réservations :

Toulouse : daniel.roussee@wanadoo.fr / tél : 06.61.97.83.28.

Montauban : rolandrolandportes@orange.fr / tél : 09 77 86 45 62

Agen : moniqueguittenit47@orange.fr / tél : 06.73.39.86.30



Saison 16

de l'improbable série

OGM, Semences Paysannes et Brevets sur le vivant

**mercredi 28 septembre à 20h30,
salle Castelbou (métro Arnaud Bernard)**

Michel Metz et Jacques Dandelot

analyseront les éléments de la saison 16
et dévoileront la saison 17 en préparation !

A partir de courtes projections, nous aborderons les différents thèmes :

OGM, état des lieux

- * OGM transgéniques, OGM cachés et nouveaux OGM
- * les importations et la nourriture animale
- * l'étiquetage

Semences- Brevets

Après le vote de la loi biodiversité, qu'en est-il de la liberté de semer, échanger les semences etc.?

Tribunal Monsanto

les 15 et 16 octobre à la Haye. Kesako ?

Bayer Monsanto et Bonnet blanc ?